

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 664****22 août 2001****SOMMAIRE**

Acte S.A., Luxembourg . . . . .	31865	Michel Greco S.A., Luxembourg . . . . .	31842
Addorb S.A., Luxembourg . . . . .	31850	Socexpo S.A., Luxembourg . . . . .	31829
Ador & Logas S.A., Larochette . . . . .	31826	Socexpo S.A., Luxembourg . . . . .	31829
Anchor Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31856	Socexpo S.A., Luxembourg . . . . .	31829
B.L.B. S.A.H., Luxembourg . . . . .	31867	Socexpo S.A., Luxembourg . . . . .	31829
BNP Invest, Sicav, Luxembourg . . . . .	31871	Socoal Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31830
Capel Cure Sharp International Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	31865	Sodexill, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	31830
Capricorn Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31868	Sofinest S.A., Société Financière pour le Développement des Pays de l'Est, Luxembourg . . . . .	31830
Codebi S.A.H., Luxembourg . . . . .	31848	Sonja S.A., Strassen . . . . .	31831
D.T.L. S.A.H., Luxembourg . . . . .	31867	Sora S.A., Luxembourg . . . . .	31831
Dito, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	31863	Sora S.A., Luxembourg . . . . .	31831
Electricité Générale John Block & Fils, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	31846	Sotralux, S.à r.l., Dudelange . . . . .	31832
Emerald Advisory Services and Equity Investments S.A., Luxembourg . . . . .	31828	Sotralux, S.à r.l., Dudelange . . . . .	31832
Emerald Advisory Services and Equity Investments S.A., Luxembourg . . . . .	31829	SPC International S.A., Luxembourg . . . . .	31831
ERIA S.A., ERIA - Etudes, Représentation de Matériel d'Instrumentation d'Automatismes S.A., Luxembourg . . . . .	31868	Storage, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	31832
Erco S.A., Heisdorf . . . . .	31870	Strawberry Marketing, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	31830
Eurofederal, Sicav, Luxembourg . . . . .	31872	Su-Chow, S.à r.l., Hesperange . . . . .	31832
Euomec S.A., Luxembourg . . . . .	31869	Sundal, S.à r.l., Strassen . . . . .	31832
Finasol S.A., Luxembourg . . . . .	31868	Sunin, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	31833
Floris Fund . . . . .	31866	Super Greenhouse, S.à r.l., Kayl . . . . .	31832
Foreign & Colonial Portfolios Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	31865	Sylvania Financière S.A.H., Luxembourg . . . . .	31827
G & S Société Anonyme d'Investissement, Sicaf, Luxembourg . . . . .	31869	Sylvania Financière S.A.H., Luxembourg . . . . .	31827
G.F.H. S.A.H., Luxembourg . . . . .	31868	T.R.A.D. S.A., Luxembourg . . . . .	31834
Gomera S.A.H., Luxembourg . . . . .	31866	Talmondaise Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31833
Hesperide Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31828	Technocomp, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	31833
Imvo S.A.H., Luxembourg . . . . .	31871	Ter Etienne Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	31834
LLM S.A.H., Luxembourg . . . . .	31866	Thomann Henry Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	31834
Lux-Index US Sicav, Luxembourg . . . . .	31870	Ticara Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31836
Lux-Portfolio, Sicav, Luxembourg . . . . .	31871	Ticara Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31836
Luxfly S.A., Luxembourg . . . . .	31870	Tissart S.A., Luxembourg . . . . .	31869
Maitagaria S.A.H., Luxembourg . . . . .	31867	Tomipal S.A., Luxembourg . . . . .	31833
Michel Greco S.A., Luxembourg . . . . .	31836	Tomipal S.A., Luxembourg . . . . .	31833
		Trade Clean S.A., Luxembourg . . . . .	31843
		Transilux Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31843
		Transilux International S.A., Luxembourg . . . . .	31831
		Transplanet Videocom S.A., Bertrange . . . . .	31835
		Transport Armenio, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	31843
		Transport Armenio, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	31843

Transport Armenio, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	31843	Vahina S.A.H., Luxembourg . . . . .	31867
Tranzilux Fracht, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	31844	Valériane S.A., Luxembourg . . . . .	31846
Treuhand - Vereinigung Luxemburg, Luxembourg	31834	Valoris Europe S.A., Luxembourg . . . . .	31848
Treveris S.A., Luxembourg . . . . .	31844	Valoris Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	31848
Treveris S.A., Luxembourg . . . . .	31844	Vanille, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	31844
Triade Holding S.A., Luxembourg . . . . .	31845	Virago Group S.A., Luxembourg . . . . .	31848
Ultra Top Services S.A., Luxembourg . . . . .	31845	Webmond S.A., Luxembourg . . . . .	31849
Ultra Top Services S.A., Luxembourg . . . . .	31845	Whitebridge Investments S.A.H., Luxembourg . . . . .	31849
Ultra Top Services S.A., Luxembourg . . . . .	31845	Wolf Klimatechnik, S.à r.l., Roodt-sur-Syre . . . . .	31849
Uniconnect S.A., Strassen . . . . .	31845	Wolf Klimatechnik, S.à r.l., Roodt-sur-Syre . . . . .	31850
Uzes S.A., Luxembourg . . . . .	31846	Yong-Hong, S.à r.l., Lintgen . . . . .	31850
Uzes S.A., Luxembourg . . . . .	31846		

**ADOR & LOGAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7622 Larochette, 20, Osterbour.

L'an deux mille, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

Monsieur Eddy Dockx, expert-comptable, demeurant à Larochette,

La société anonyme FINEDO HOLDING S.A., avec siège social à L-7622 Larochette, 20, rue Osterbour, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Eddy Dockx, expert-comptable, demeurant à Larochette,

Monsieur Eddy Dockx, susdit, agissant tant en son nom personnel que comme administrateur-délégué de la société FINEDO HOLDING S.A., ici représenté par Monsieur Jacques Orban, administrateur de sociétés, demeurant à L-8474 Eischen, 12A, rue de la Montagne,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 21 décembre 2000, à savoir une seule procuration pour les deux mandats, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, resteront annexées à la présente minute avec laquelle elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, seuls et uniques actionnaires de la société ADOR & LOGAS S.A., avec siège social à L-7622 Larochette, 20, Osterbour, constituée suivant acte du notaire Martine Decker de Wiltz, en date du 8 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 953 du 13 décembre 1999, se réunissent en assemblée générale extraordinaire, ayant pour ordre du jour:

1. Rectification de la résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 octobre 1999 ayant nommé administrateurs:

la société FINEDO HOLDING S.A. et la société FIGARA HOLDING S.A.

2. Nomination comme administrateurs les personnes qu'il jugera convenir.

3. Au besoin accepter la démission ou prononcer la révocation d'administrateurs avec ou sans décharge.

4. En général prendre les résolutions qu'il jugera convenir en rapport avec le remplacement des administrateurs.

Ils prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ils rectifient la résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 octobre 1999 ayant nommé administrateurs de la société FINEDO HOLDING S.A. et FIGARA HOLDING S.A.

*Deuxième résolution*

Ils révoquent les sociétés FINEDO HOLDING S.A., avec siège social à L-7622 Larochette, 20, rue Osterbour et FIGARA HOLDING S.A., avec siège social à L-8311 Capellen, 81, route d'Arlon, comme administrateurs de la société avec effet au 8 octobre 1999 et leur donnent décharge de leurs fonctions.

*Troisième résolution*

Ils nomment administrateurs:

Monsieur Jacques Orban, susqualifié.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice de 2004.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dockx, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 3 janvier 2001, vol. 464, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 18 janvier 2001.

R. Arrensdorff.

(07445/218/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

**SYLVANIA FINANCIERE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 57.971.

L'an deux mille un, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SYLVANIA FINANCIERE S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 57.971, constituée suivant acte reçu le 15 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil C, sous le numéro 244 du 20 mai 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Grunfeld, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Albin Lemoine, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel Faye, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.700 (deux mille sept cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social de EUR 2.480.000,- à EUR 1.230.000,-;
2. Modification subséquente des statuts;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille Euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 2.480.000,- (deux millions quatre cent quatre-vingt mille Euros) à EUR 1.230.000,- (un million deux cent trente mille Euros), par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et au remboursement aux actionnaires.

*Délai de remboursement*

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 1.230.000,- (un million deux cent trente mille Euros), représenté par 2.700 (deux mille sept cents) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé : P. Grunfeld, A. Lemoine, L. Faye, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 9CS, fol. 55, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2001.

J. Elvinger.

(48720/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

**SYLVANIA FINANCIERE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 57.971.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.  
(48721/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

**HESPERIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.499.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 8 février 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société QUEEN'S HOLDINGS LLC aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour HESPERIDE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 58, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07196/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

**EMERALD ADVISORY SERVICES AND EQUITY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. CHAMANIN S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 78.471.

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CHAMANIN S.A., R. C. B Numéro 78.471 avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 20 octobre 2000, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Madame Elisa Amedeo, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Paul Rosen, employé privé, demeurant à Peppange.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Virginie Tresson, employée privée, demeurant à Mamer.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix actions d'une valeur nominale de cent euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires représentés, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination de la société et subséquente modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société.

2. Divers.

L'Assemblée a approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée a pris, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité des voix.

*Résolution*

La dénomination de la société est changée en EMERALD ADVISORY SERVICES AND EQUITY INVESTMENTS S.A. En conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de EMERALD ADVISORY SERVICES AND EQUITY INVESTMENTS S.A.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Amedeo, J.-P. Rosen, V. Tresson, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 127S, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

P. Bettingen.

Signé par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(07119/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

**EMERALD ADVISORY SERVICES AND EQUITY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 78.471.

—  
Statuts coordonnés suivant l'acte n°1757 du 28 décembre 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.  
(07120/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001

---

**SOCEXPO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 11A, rue du Fort Wallis.  
R. C. Luxembourg B 66.844.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 35, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(07339/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**SOCEXPO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 11A, rue du Fort Wallis.  
R. C. Luxembourg B 66.844.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 35, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(07340/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**SOCEXPO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 11A, rue du Fort Wallis.  
R. C. Luxembourg B 66.844.

—  
EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue de manière extraordinaire à la date du 14 novembre 2000 et actant la démission du commissaire aux comptes INTERNATIONAL AUDITING SERVICES S.A., la société EUROTRUST S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, a été nommée nouveau commissaire aux comptes. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 14 novembre 2000.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 35, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07341/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**SOCEXPO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 11A, rue du Fort Wallis.  
R. C. Luxembourg B 66.844.

—  
EXTRAIT

Suite à la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 12 juin 2000, la composition du Conseil d'Administration est la suivante:

- Jean Wohles, administrateur-délégué, demeurant à Hesperange.
- Elena Tatarintseva, administrateur-délégué, demeurant à Hesperange.
- Peter Cox, administrateur, demeurant à Sark (Iles Anglo-Normandes).

Luxembourg, le 12 juin 2000.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 35, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07342/576/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**SOCOAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 61.883.

---

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2001.

(07344/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**SODEXILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.662.

---

Suivant courrier du 15 juin 1999, M. Robert Burg a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 73, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07345/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**SOFINEST S.A., SOCIETE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT DES PAYS DE L'EST,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 46.144.

---

Les comptes annuels rectifiés au 31 mars 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 62, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

SOFINEST S.A. (SOCIETE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT DES PAYS DE L'EST)

Signature

(07346/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**STRAWBERRY MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 49.714.

---

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat signé en date du 1<sup>er</sup> janvier 2001 entre la société STRAWBERRY MARKETING, S.à r.l. et l'association d'avocats ARENDT & MEDERNACH, établie aux 38-40, rue Sainte Zithe à L-2763 Luxembourg, qu'un contrat de domiciliation a été conclu pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 janvier 2001.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 14, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07355/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**SONJA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 35.065.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2000, vol. 546, fol. 34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Signatures.

(07347/513/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**SORA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 62.057.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

M. van de Vaart

*Administrateur*

(07348/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**SORA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 62.057.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

M. van de Vaart

*Administrateur*

(07349/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**SPC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 67.451.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPC INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature

(07352/783/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**TRANSILUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 54.318.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 12 décembre 2000 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg à 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 35, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07371/576/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**SOTRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Dudelange, 30, rue des Minières.  
R. C. Luxembourg B 63.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 48, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Signature.

(07351/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**SOTRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Dudelange, 30, rue des Minières.  
R. C. Luxembourg B 63.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 48, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Signature.

(07350/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**STORAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 67.638.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Signatures.

(07354/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**SU-CHOW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Hesperange.  
R. C. Luxembourg B 30.809.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Signatures.

(07356/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**SUNDAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 27.010.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2000, vol. 546, fol. 34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Signatures.

(07357/513/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**SUPER GREENHOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3611 Kayl, 20, rue Bechel.  
R. C. Luxembourg B 24.892.

Les bilans aux 31 décembre 1996 et 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2000, vol. 546, fol. 34, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Signatures.

(07359/513/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**SUNIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 72.119.

—  
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu pour une durée indéterminée entre la société SUNIN, S.à r.l. et A.M. MERCURIA S.A. est repris avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001 par l'association d'avocats ARENDT & MEDERNACH, établie à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Luxembourg, le 9 janvier 2001.

*Pour SUNIN, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 14, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07358/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**TALMONDAISE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 41.995.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 74, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2001.

Signatures.

(07360/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**TECHNOCOMP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 27.011.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2000, vol. 546, fol. 34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Signatures.

(07362/513/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**TOMIPAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 37.527.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2001.

D. Fontaine

*Administrateur*

(07367/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**TOMIPAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 37.527.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2001.

D. Fontaine

*Administrateur*

(07368/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**TER ETIENNE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 57.899.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2000, vol. 546, fol. 34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Signatures.

(07363/513/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**THOMANN HANRY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 49.798.

## EXTRAIT

Il résulte d'un contrat signé en date du 1<sup>er</sup> janvier 2001 entre la société THOMANN HANRY LUXEMBOURG, S.à r.l. et l'association d'avocats ARENDT & MEDERNACH, établie au 38-40, rue Sainte Zithe à L-2763 Luxembourg, qu'un contrat de domiciliation a été conclu pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 janvier 2001.

*Pour THOMANN HANRY LUXEMBOURG, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 70, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07364/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**T.R.A.D. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 54.438.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 20 décembre 2000 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de 10, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 35, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07369/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**TREUHAND - VEREINIGUNG LUXEMBURG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssiz: L-1471 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.  
H. R. Luxemburg B 12.770.

## AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend, am einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem Notar Reginald Neuman, im Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

C & L DEUSCHE REVISION, Aktiengesellschaft,

Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in D-60322 Frankfurt, Bockenheimer Anlage 15, eingetragen in Handelsregister HRB Frankfurt unter Nr 31.229,

hiernach mit «der Komparent» oder «Vollmachtgeber» bezeichnet,

andurch vertreten durch Herrn Hanspeter Krämer, réviseur d'entreprises, wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Frankfurt am Main / Deutschland, am 15. Dezember 2000, hier beigefügt.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersucht hat Folgendes zu beurkunden:

Die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts TREUHAND - VEREINIGUNG LUXEMBURG, mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 16, rue Eugène Ruppert, wurde gegründet durch notarielle Urkunde, aufgenommen durch Notar Marc Elter,

am 7. Februar 1975, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 59 vom 1. April 1975, und ist im Handelsregister von und zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 12.770 eingetragen.

Das Aktienkapital der Gesellschaft beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000,-) Luxemburger Franken, eingeteilt in zweihundert (200) Aktien, zu je sechstausendzweihundertfünfzig (6.250,-) Luxemburger Franken, welche voll eingezahlt sind.

Der Vollmachtgeber ist Inhaber sämtlicher Aktien der Gesellschaft geworden.

1) Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 1998 wird gutgeheissen und der Gewinn mit neuhunderttausenddreihundertsechzig (900.360,-) Franken, wird auf neue Rechnung vorgetragen.

Somit beläuft sich der Gewinnvortrag vom 1. Januar 1999 auf vier Millionen zweihundertsechszwanzigtausendfünfhunderteinundfünfzig (4.266.551,-) Franken.

2) Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 1999 wird gutgeheissen und der Gewinn mit zweihundertsechszwanzigtausendzweihundertsechs (256.206,-) Franken, sowie der Gewinnvortrag zum 1. Januar 1999 mit vier Millionen zweihundertsechszwanzigtausendfünfhunderteinundfünfzig (4.266.551,-) Franken, wird sofort ausgeschüttet.

Die beiden vorgenannten Jahresabschlüsse bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

3) In seiner Eigenschaft als alleiniger Aktionär, erklärt der Komparent ausdrücklich die Gesellschaft aufzulösen.

- Er erklärt alle Aktiva der Gesellschaft zu übernehmen und im Falle von eventuellen ausstehenden Passiva, welche zum heutigen Tag der Gesellschaft nicht bekannt sind und zu diesem Zeitpunkt somit noch nicht bezahlt sind, sich solidarisch und unwiderruflich haftbar zu machen, um diese eventuellen unbekanntenen Passiva zu bezahlen.

- Er erteilt den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar Entlastung.

- Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. 400, route d'Esch, in Luxemburg, aufbewahrt.

- Er ermächtigt den Vollmachtnehmer die Namensaktien im Register der Namensaktien zu annullieren.

Alsdann wurden die zweihundert (200) Namensaktien, welche das Gesellschaftskapital darstellen, durch Streichung im Aktienregisterbuch der Namensaktien im Beisein des instrumentierenden Notars annulliert.

Zwecks Veröffentlichungen und zu tätigen Hinterlegungen werden alle Befugnisse dem Träger einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde erteilt.

#### Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund Gegenwärtigem anfallen werden auf sechzigtausend (60.000,-) Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, vertreten wie vorbenannt, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat Selbiger mit dem Notar diese Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Krämer, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2001, vol. 127S, fol. 78, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, der vorgenannten Gesellschaft auf Verlangen erteilt, auf stempelfreies Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. Januar 2000.

R. Neuman.

(07380/226/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

### **TRANSPLANET VIDEOCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 99, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 45.236.

#### *Extraits de l'assemblée générale du 6 décembre 2000*

L'assemblée générale des actionnaires renouvelle le mandat des administrateurs et du Commissaire aux comptes pour une durée d'un an jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2000.

#### *Administrateurs:*

M. Jacques le Grand, demeurant à Zuidzande, NL;

M. Olivier de Rosmorduc, demeurant à Luxembourg;

M. Marc le Grand, demeurant à Zuidzande, NL.

#### *Commissaire aux comptes:*

ABAX, S.à r.l., L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 73, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07373/592/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

**TICARA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 42.560.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 548, fol. 71, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TICARA HOLDING S.A.*

*Société Anonyme*

**SOFINEX S.A.**

*Société Anonyme*

*Signature*

(07365/783/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

**TICARA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 42.560.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 septembre 2000, les mandats des administrateurs:

Mr. Constantinos Leventis, businessman, Lagos (Nigeria)

Mr. Andrew A. David, businessman, Lagos (Nigeria)

Mr. George A. David, businessman, Lagos (Nigeria)

Mr. Leonidas S. Joannou, businessman, Zürich

Mr. John Androutsopoulos, businessman, Athens (Greece)

Mr. Nicholas Podaras, businessman, Tavros (Greece)

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers, Halandri, Athènes, ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de 2000.

Luxembourg, le 22 janvier 2001.

*Pour TICARA HOLDING S.A.*

*Société Anonyme*

**SOFINEX S.A.**

*Société Anonyme*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 71, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07366/783/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

**MICHEL GRECO S.A., Société Anonyme,  
(anc. TRANSPORTS MICHEL GRECO, S.à r.l.).**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, rue Mühlenweg.  
R. C. Luxembourg B 38.255.

L'an deux mille, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Michel Greco, commerçant, demeurant à L-4974 Dippach, 15, rue de Bettange

2) Mademoiselle Palma Greco, employée privée, demeurant à L-1261 Luxembourg, 112, rue de Bonnevoie.

Ici représentée par Madame Nadine Goetzinger-Fleschen, juriste, demeurant à 32, rue Auguste Liesch, L-5675 Burmerange;

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 décembre 2000;

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Seuls associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination TRANSPORTS MICHEL GRECO, S.à r.l. avec siège à L-2155 Luxembourg, 68, rue Mühlenweg,

constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner de résidence à Bettembourg en date du 16 septembre 1991, publiée au Mémorial C Recueil Spécial de 1992, page 5969;

et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 38.255.

3) L'ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS, établissement public, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 8a, avenue Monterey,

créée en vertu de la loi du 10 août 1992,

ici représentée par:

Monsieur Paul Kihn, Directeur de la Division des Postes, demeurant à Bettembourg;

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Luxembourg, le 14 décembre 2000;

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Mademoiselle Palma Greco, préqualifiée, déclare céder et transporter sous les garanties de droit à M. Michel Greco, prédit, ici présent et cet acceptant: une (1) part sociale, à prendre sur une (1) part sociale, appartenant à Mademoiselle Palma Greco, prédite, dans la prédite société.

- Monsieur Michel Greco, préqualifié, déclare céder et transporter sous les garanties de droit à L'ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS, prédite, ici présente et cet acceptant: soixante (60) parts sociales, à prendre sur quatre-vingt-dix neuf (99) parts sociales, appartenant à Monsieur Michel Greco, prédit, dans la prédite société.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

Les cessionnaires sont propriétaires à compter de ce jour des parts cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à partir de cette date.

Ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré aux cessionnaires, prédit, aucun titre ni certificat des parts cédées.

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

1. ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS, préqualifiée, 60 parts sociales . . . . .	60 parts
2. M. Michel Greco, préqualifié, 40 parts sociales . . . . .	40 parts
Total: cent parts sociales . . . . .	100 parts

Monsieur Michel Greco, préqualifié, en sa qualité de gérant déclare donner par la présente sa démission de gérant de la prédite société avec effet immédiat.

Ensuite les deux actionnaires précités, ès qualités qu'ils agissent, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, laquelle réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets suivants portés à l'ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transformation de la forme de la société à responsabilité limitée en société anonyme, avec transformation des 100 parts sociales en autant d'actions.

2. Modification de la dénomination de la société en MICHEL GRECO S.A.

3. Augmentation du capital social à concurrence de LUF 4.502.147,- (111.605,32) par création de 900 actions nouvelles, souscrites par les anciens associés, en proportion de leur participation actuelle dans la société, intégralement libérées par des versements en espèces.

4. Changement des statuts de la société transformée.

5. Fixation du siège social de la société.

6. Fixation du nombre des administrateurs.

7. Désignation des administrateurs.

8. Désignation du commissaire.

9. Fixation de la période du mandat des administrateurs et du commissaire.

10. Délégation de la gestion journalière à un directeur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes qu'elle a prié le notaire d'acter comme suit:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transformer, à compter de ce jour, la société à responsabilité limitée TRANSPORTS MICHEL GRECO, S.à r.l. en une société anonyme soumise aux dispositions de la loi sur les sociétés anonymes.

Suite à cette transformation de la forme de la société, l'assemblée décide en outre de changer les anciennes parts sociales de la société à responsabilité limitée en actions, d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois.

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée. La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Il résulte d'un rapport du réviseur d'entreprise KPMG avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer, dont une copie restera annexée à la présente assemblée générale extraordinaire, après avoir été signée ne varietur par les parties comparantes et le notaire, et dont la conclusion est libellée comme suit:

*Conclusion:*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la Transaction.

Le présent rapport est exclusivement émis en relation avec le changement de forme juridique d'une S.à r.l. en S.A. et ne doit pas être utilisé pour un quelconque autre propos sans notre accord écrit préalable.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier à compter de ce jour la dénomination de la société en MICHEL GRECO S.A.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de quatre millions cinq cent deux mille cent quarante-sept francs luxembourgeois (4.502.147,-) soit cent onze mille six cent cinq Euros trente-deux cents (111.605,32) pour le porter de

son montant initial de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,-) soit douze mille trois cent quatre-vingt quatorze Euros soixante-huit cents (12.394,68) à cinq millions deux mille cent quarante-sept francs luxembourgeois (5.002.147), soit cent vingt-quatre mille Euros (124.000,-) par création de neuf cents (900) actions de cinq mille deux francs luxembourgeois (5.002,-) soit cent vingt-quatre Euros (124,-) chacune.

Les actionnaires décident de souscrire à cette augmentation de capital dans la proportion de leur participation actuelle dans la société.

Ces actions dès lors ont été souscrites comme suit:

1. ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS, préqualifiée, 540 actions . . . . .	540 actions
2. Michel Greco, préqualifié, 360 actions . . . . .	360 actions
Total: neuf cents actions . . . . .	<u>900 actions</u>

Les nouvelles actions ont les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Suite à cette augmentation de capital, et conformément à la nouvelle répartition des parts ci-avant énoncée, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq millions deux mille cent quarante-sept francs luxembourgeois (5.002.147,-) soit cent vingt-quatre mille Euros (124.000,-), divisé en mille actions de cinq mille deux francs luxembourgeois (5.002,-) soit cent vingt-quatre Euros (124,-) chacune, entièrement libérées.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de fixer le capital social autorisé à la somme de 15 millions de francs luxembourgeois. L'article numéro 6 est inséré dans les statuts ayant la teneur suivante:

**Art. 6. Capital autorisé.** Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication des présents statuts, à augmenter le capital social à concurrence de dix millions quatre mille deux cent quatre-vingt-quinze (LUF 10.004.295,-) francs luxembourgeois, soit deux cent quarante-huit mille Euros (248.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions deux mille cent quarante-sept (LUF 5.002.147,-) francs luxembourgeois soit cent vingt-quatre mille Euros (124.000,-) à quinze millions six mille quatre cent quarante-trois (LUF 15.006.443,-) francs luxembourgeois, soit trois cent soixante-douze mille Euros (372.000,-) par la création de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq mille deux (LUF 5.002,-) francs luxembourgeois, soit cent vingt-quatre Euros (124,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou à supprimer entièrement le droit de souscription préférentiel prévu à l'article 32-3 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer le taux et les conditions de souscription et de libération, à arrêter toutes autres modalités se révélant utiles ou nécessaires, même non spécialement prévues, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et, enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant implicitement de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital et pour faire constat de ces augmentations de capital par acte notarié.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les statuts de la société transformée par le nouveau texte ci-après, qui régira la société à compter de ce jour, lesquels statuts ont été arrêtés comme suit:

### **Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les souscripteurs des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront en devenir propriétaires dans la suite, une société anonyme sous la dénomination MICHEL GRECO S.A.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes activités dans le domaine du courrier et du transport national et international, ainsi que toutes opérations artisanales, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ou à tous objets similaires, susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport de fusion, de souscription, de participation ou autrement dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à valoriser celui-ci.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre endroit de la Commune par simple décision du conseil d'administration. Celui-ci peut aussi créer, par simple décision, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social se produiront ou seront imminents, le conseil d'administration pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière. Le conseil d'administration pourra décider le rétablissement du siège social au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

### Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions deux mille cent quarante-sept francs luxembourgeois (5.002.147,- LUF), soit cent vingt-quatre mille Euros (124.000,-) divisé en mille (1.000) actions. Le capital autorisé est de 15 millions six mille quatre cent quarante-trois francs luxembourgeois (15.006.443,- LUF), soit trois cent soixante-douze mille Euros (372.000,-).

**Art. 6. Capital autorisé.** Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) à partir de la publication des présents statuts, à augmenter le capital social à concurrence de dix millions quatre mille deux cent quatre-vingt-quinze (LUF 10.004.295,-) francs luxembourgeois, soit deux cent quarante-huit mille Euros (248.000,-)

pour le porter de son montant actuel de cinq millions deux mille cent quarante-sept (LUF 5.002.147,-) francs luxembourgeois, soit cent vingt-quatre mille Euros (124.000,-)

à quinze millions six mille quatre cent quarante-trois (LUF 15.006.443,-) francs luxembourgeois, soit trois cent soixante-douze mille Euros (372.000,-)

par la création de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq mille deux (LUF 5.002,-) francs luxembourgeois, soit cent vingt-quatre Euros (124,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou à supprimer entièrement le droit de souscription préférentiel prévu à l'article 32-3 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer le taux et les conditions de souscription et de libération, à arrêter toutes autres modalités se révélant utiles ou nécessaires, même non spécialement prévues, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et, enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant implicitement de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital et pour faire constat de ces augmentations de capital par acte notarié.

**Art. 7.** Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives qui contient les mentions prévues par la loi.

**Art. 8.** Toute cession d'actions, que ce soit à titre onéreux ou gratuit, et toute transmission d'actions par suite de dissolution d'une personne morale actionnaire, tant entre actionnaires qu'à l'égard de tiers, est soumise à un droit de préemption au profit des autres actionnaires, défini ci-après:

Toute cession et toute transmission d'actions projetées sont notifiées à la société par lettre recommandée avec accusé de réception indiquant le nombre des actions en faisant l'objet, la dénomination ou la raison sociale et le siège social ou des bénéficiaires et le prix et les modalités de la cession.

Dans la quinzaine de la réception de cette notification, le conseil d'administration, agissant au nom et pour compte du cédant, offre les actions dont la cession ou la transmission est projetée aux autres actionnaires. Cette offre est faite par lettre recommandée avec accusé de réception et elle contient l'indication du nombre et du prix des actions à céder ou à transmettre ainsi que toutes modalités de la cession ou de la transmission.

Les autres actionnaires ont le droit d'acquérir les actions en question par préférence à tout autre acquéreur et en proportion des actions qu'ils détiennent eux-mêmes. Ils disposent d'un délai d'un mois pour faire connaître, par lettre recommandée adressée à la société, leur désir d'acquérir lesdites actions. Le non-exercice par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires.

A défaut d'accord entre parties sur le prix à payer pour l'acquisition de ces actions par un ou plusieurs autres actionnaires, l'évaluation de ce prix sera demandée à un expert désigné d'un commun accord entre toutes les parties intéressées et à défaut d'accord entre elles, à la requête de la partie la plus diligente par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé.

Après réception de l'avis de l'expert, lequel avis doit être motivé en fonction du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années, les actionnaires acquéreurs éventuels disposent d'un nouveau délai d'un mois pour faire connaître, par lettre recommandée adressée à la société, leur décision d'acquérir les actions à un prix égal au moins à celui évalué par l'expert.

En cas de refus des actionnaires acquéreurs éventuels de payer un tel prix, comme en cas de non-exercice par les actionnaires de leur droit de préemption, la cession ou la transmission des actions est libre. Le silence de la part de ces actionnaires pendant ce délai équivaut à un refus d'acquérir eux-mêmes les actions dont question.

En cas d'exercice du droit de préemption par les actionnaires, la cession au nom du ou des acquéreurs est régularisée d'office sur la signature du président du conseil d'administration, sans qu'il soit besoin de celle du titulaire des actions. L'ancien actionnaire en est informé par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze jours de l'acquisition.

Les actions ne peuvent être mises en gage que de l'accord unanime des actionnaires.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de sept membres au plus qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont nommés par l'assemblée générale ordinaire, qui définit leur nombre et fixe leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, sans que celle-ci puisse dépasser six ans. Ils sont toujours révocables par l'assemblée générale. La limite d'âge des administrateurs est fixée à soixante-huit ans. Tout administrateur sortant est rééligible, sous réserve de la condition d'âge ci-dessus.

**Art. 10.** En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement, conformément aux dispositions légales.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

L'administrateur ainsi nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir pour l'achèvement du mandat de son prédécesseur.

**Art. 11.** Le conseil d'administration élit un président et un vice-président parmi ses membres.

En l'absence du président et du vice-président à une réunion du conseil d'administration, celle-ci est présidée par l'administrateur désigné à cette fin par le conseil d'administration.

**Art. 12.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président. Il doit être convoqué chaque fois que l'intérêt de la société l'exige ou chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les convocations.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration est donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion. La convocation contient l'ordre du jour.

Il peut être passé outre à une convocation à la suite de l'assentiment donné par lettre, par télégramme, par télex ou par télécopie de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si plus de la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur peut donner pouvoir de représentation à un autre administrateur en le désignant par lettre par télégramme, par télex ou par télécopie pour le représenter à une réunion déterminée du conseil et y voter en son lieu et place. Le mandant sera, dans ce cas, au point de vue du vote, réputé présent.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix exprimées.

Si dans une séance du conseil réunissant le quorum requis pour délibérer valablement, un ou plusieurs administrateurs s'abstiennent, les décisions sont valablement prises à la majorité des autres membres présents ou représentés.

En cas d'urgence, le conseil d'administration peut avec l'accord de tous les administrateurs en fonction, prendre des décisions par vote circulaire exprimé par lettre, par télégramme, par télex ou par télécopie.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire permettant à toutes les personnes qui y participent de s'entendre les unes les autres au même moment. La participation par l'un de ces moyens constitue une présence en personne à la réunion.

**Art. 13.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, quelles que soient la nature ou l'importance des opérations, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société.

**Art. 14.** La société est engagée vis-à-vis des tiers dans tous les cas par la signature conjointe de deux de ses membres. La société est représentée en justice tant en demandant qu'en défendant par son conseil d'administration qui peut déléguer à cet effet un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 15.** Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux signés par le président ou par la personne remplaçant le président. Il en sera de même des décisions prises par écrit. Les mandats ainsi que les avis et votes donnés par lettre, par télégramme, par télex ou par télécopie, y sont annexés.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux administrateurs ou par l'un des administrateurs délégués.

**Art. 16.** Aucun contrat ou autre transaction entre la société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé.

Au cas où un administrateur aurait un intérêt personnel dans une opération de la société ou un intérêt résultant de sa fonction d'administrateur, de fondé de pouvoirs, d'employé, d'actionnaire ou de créancier, ou un quelconque autre intérêt dans une société, ou est lié à une personne qui a un tel intérêt, et où dans une opération de cette société, cet intérêt serait en contradiction avec les intérêts de la société, il en avisera le conseil d'administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale.

La société indemniserá tout administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en Justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de fondé de pouvoirs de la société ou à la demande de la société ou de toute autre société dans laquelle la société est actionnaire ou créancier, exception faite pour les cas où ils ont été déclarés coupables dans le cadre de ces actions en Justice, procès ou poursuites judiciaires pour négligence grave ou pour avoir volontairement manqué à leurs devoirs envers la société, en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel, et dans ce cas seulement si l'assemblée générale constate que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 17.** La surveillance et le contrôle des opérations sociales sont confiés à un commissaire qui doit avoir la qualification professionnelle de réviseur d'entreprises, nommé par l'assemblée générale qui fixe la durée de son mandat, qui ne peut excéder six ans. Il est toujours rééligible et révocable par l'assemblée générale.

Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Il peut prendre connaissance sans déplacement des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes les écritures de la société.

### Assemblée générale

**Art. 18.** Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale. Les assemblées générales représentent l'universalité des actionnaires. Leurs décisions sont obligatoires pour tous les actionnaires.

Les pouvoirs de l'assemblée générale sont ceux fixés par la loi.

**Art. 19.** Les actionnaires peuvent être réunis en assemblée générale à tout moment de l'année par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est obligé de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si un ou plusieurs actionnaires, représentant le cinquième du capital social, ou le commissaire le demandent.

L'assemblée générale ordinaire annuelle se réunit le premier lundi du mois d'avril à 10 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit situé dans la commune du siège social à désigner dans les convocations.

Les assemblées générales pourront se tenir en pays étranger, chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 20.** Les convocations aux assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, l'assemblée générale pourra se réunir sans convocation préalable.

**Art. 21.** L'ordre du jour de chaque assemblée générale est arrêté par le conseil d'administration ou par les actionnaires ou le commissaire à la demande desquels l'assemblée est convoquée.

Il peut être mis en délibération que les propositions portées à l'ordre du jour.

L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration ou par celui qui le remplace. Elle désigne un scrutateur et un secrétaire choisis ou non parmi les actionnaires.

**Art. 22.** Chaque actionnaire a le droit de participer lui-même à l'assemblée générale ou s'y faire représenter par un mandataire qui peut ne pas être actionnaire.

Chaque action donne droit à une voix, sans limitation.

Les créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

**Art. 23.** L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

L'assemblée générale statuant sur une modification des statuts ne délibère valablement que si la majorité des deux tiers du capital est présente ou représente et que l'ordre du jour indique les modifications proposées et le cas échéant le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes statutaires par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Toutefois, les actionnaires ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société ni obliger un des actionnaires à augmenter sa part sociale.

**Art. 24.** Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signé par le président, le scrutateur et le secrétaire de chaque assemblée et par les actionnaires qui le demandent.

Les copies ou extraits des procès-verbaux sont certifiés par le président ou par deux membres du conseil d'administration.

### Exercice social - Répartition des bénéfices

**Art. 25.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 26.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les comptes annuels sont établis conformément à la loi. Chaque actionnaire pourra prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 27.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition de l'assemblée qui décidera de son affectation ou de sa répartition.

Le conseil d'administration pourra décider de verser aux actionnaires des acomptes sur dividendes, sauf règlement définitif en fonction des comptes de l'exercice social.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 28.** En cas de dissolution, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, désignés par l'assemblée générale, ou à défaut d'une telle délibération, par le conseil d'administration en fonction.

La liquidation se fera en conformité des règles de la section 8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales complétées par les lois modificatives subséquentes.

### Dispositions finales

**Art. 29.** Toutes les contestations concernant les affaires de la société seront de la compétence exclusive du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

**Art. 30.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les actionnaires se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cent trente mille francs luxembourgeois (LUF 130.000,-).

#### Sixième résolution

Le siège social de la société est établi à 68, rue Mühlenweg, L-2155 Luxembourg.

#### Septième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5), celui des commissaires à un (1).

#### Huitième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) M. Michel Greco, Dippach
- b) M. Paul Kihn, Bettembourg
- c) M. Salvatore Modugno, Bergem
- d) M. Joseph Roeder, Nospelt
- e) M. Jean-Marie Schanck, Erpeldange/Ettelbrück

#### Neuvième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

- Madame Palma Greco, employée privée, demeurant à Luxembourg;

#### Dixième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2002.

#### Onzième résolution

Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorisée le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

#### Disposition transitoire

Ladite transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001 et cela pour des raisons comptables et fiscales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Greco, N., P. Goetzinger, P. Kihn, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2000, vol. 855, fol. 57, case 12. – Reçu 45.022 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 3 janvier 2001.

C. Doerner.

(07377/209/380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

### **MICHEL GRECO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, rue Mühlenweg.  
R. C. Luxembourg B 38.255.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(07378/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

**TRADE CLEAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 51.820.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat signé en date du 1<sup>er</sup> janvier 2001 entre la société TRADE CLEAN S.A. et l'association d'avocats ARENDT & MEDERNACH, établie aux 38-40, rue Sainte Zithe à L-2763 Luxembourg, qu'un contrat de domiciliation a été conclu pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 janvier 2001.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 547, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07370/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**TRANSILUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 54.539.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 12 décembre 2000 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg à 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 35, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07372/576/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**TRANSPORT ARMENIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 152, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 59.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 48, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

(07375/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**TRANSPORT ARMENIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 152, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 59.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 48, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

(07376/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**TRANSPORT ARMENIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 152, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 59.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 48, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

(07374/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**TRANZILUX FRACHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 57.839.

La gérance communique que:

- le siège social de la société sera transféré de 10, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Signature  
Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 35, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07379/576/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**TREVERIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 42.851.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 60, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Le domiciliataire

(07381/793/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**TREVERIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 42.851.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires  
lors de sa réunion tenue le 27 novembre 2000*

Messieurs Endre Grønnestad, Fredrik Wahl et Trygve Young ont été réélus administrateurs de la société pour une durée d'une année jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

LUX-AUDIT a été réélue commissaire aux comptes pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Signature  
Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 60, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07382/793/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**VANILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 52.579.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat signé en date du 1<sup>er</sup> janvier 2001 entre la société VANILLE, S.à r.l., et l'association d'avocats ARENDT & MEDERNACH, établie au 38-40, rue Sainte Zithe à L-2763 Luxembourg, qu'un contrat de domiciliation a été conclu pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 janvier 2001.

Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 547, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07396/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**TRIADE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 22.966.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 74, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2001.

Signature.

(07383/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**ULTRA TOP SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 57.841.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2001.

STRATEGO INT'L, S.à r.l.

Signature

Administrateur

(07384/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**ULTRA TOP SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 57.841.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2001.

STRATEGO INT'L, S.à r.l.

Signature

Administrateur

(07385/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**ULTRA TOP SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 57.841.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2001.

STRATEGO INT'L, S.à r.l.

Signature

Administrateur

(07386/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**UNICONNECT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 547, fol. 10, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(07388/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**UZES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 56.990.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2001.

*Pour UZES, Société Anonyme*

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

Signatures

(07391/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**UZES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 56.990.

L'assemblée générale statutaire du 23 novembre 1999 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes COM-COLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 9 janvier 2001.

*Pour UZES*

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 68, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07392/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**VALERIANE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 26.382.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 74, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2001.

Signature.

(07393/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**ELECTRICITE GENERALE JOHN BLOCK & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 9, avenue Gaston Diderich.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean dit John Block, électricien, demeurant à L-8020 Strassen, 19, rue de la Solidarité, et son fils
2. Monsieur Tom Block, électricien, demeurant à L-8140 Bridel, 76, route de Luxembourg,

Lesquels comparants, présents comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée familiale, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ELECTRICITE GENERALE JOHN BLOCK & FILS, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'électricité générale haute et basse tension avec vente des articles de la branche.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six (6) premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par lettre recommandée à la poste à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) divisé en deux mille (2.000) parts sociales avec une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, réparties comme suit:

1. Monsieur John Block, prénommé, mille cinq cents parts sociales . . . . .	1.500
2. Monsieur Tom Block, prénommé, cinq cents parts sociales . . . . .	500
Total des parts: deux mille parts sociales . . . . .	<u>2.000</u>

Toutes les parts ont été intégralement libérées de la façon suivante:

- Mille cinq cents (1.500) parts sociales, par un apport en nature du fonds de commerce ELECTRICITE JOHN BLOCK, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 9, avenue Gaston Diderich,

- Cinq cents (500) parts sociales, par un apport en espèces de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le confirme.

**Art. 7.** Les parts sont librement cessibles entre associés, elles ne peuvent être cédées entre vifs ni transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des autres associés. En cas de refus d'agrément, les parts sociales seront reprises à leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

**Art. 8.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés qui désignent leurs pouvoirs.

**Art. 9.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 10.** L'exercice social de la société correspond à l'année civile.

Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.

- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 11.** Le décès ou l'incapacité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés. En cas de refus d'agrément les associés restants s'obligent à reprendre les parts à céder ou héritées.

**Art. 12.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et finira le 31 décembre 2001.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 50.000,- LUF.

#### *Assemblée générale*

Et ensuite les associés représentés ou présents, représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur John Block, prénommé, en qualité de gérant technique, et

Monsieur Tom Block, prénommé, en qualité de gérant administratif,

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

- Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 9, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Block, T. Block, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 83, case 6. – Reçu 10.000 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 janvier 2001.

P. Decker.

(07416/206/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

**VALORIS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 62.829.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, en date du 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2001.

*Pour la Société*

Signature

(07394/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**VALORIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 62.748.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2001.

*Pour la Société*

Signature

(07395/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**VIRAGO GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 25.077.

—  
Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2000 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg à 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2000.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 35, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07397/576/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**CODEBI, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 62.349.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 74, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 août 2000*

Sont nommés administrateurs, leur mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président.
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Signature.

(07486/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

---

**WEBMOND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 73.534.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 20 mars 2000*

L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de M. Gualtiero Rudella, de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter sa démission et le remercie pour l'activité qu'il a déployé jusqu'à ce jour, lui donnant pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de sept (7) à six (6), si bien que le conseil d'administration se trouve composé des personnes suivantes:

MM. Maurizio Costa, président,  
Leonardo Mondadori, administrateur,  
Carlo Santoiemma, administrateur,  
Germain Birgen, administrateur,  
Federico Franzina, administrateur  
Maryse Santini, administrateur.

WEBMOND S.A.

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 61, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07398/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

**WHITEBRIDGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 59.870.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2001.

*Pour WHITEBRIDGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding*

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

Signatures

(07399/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

**WOLF KLIMATECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6921 Roodt-sur-Syre, 4A, Banzelt.

L'an deux mille, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

WOLF, une société anonyme de droit allemand, ayant son siège social à Mainburg,

ici représentée par Monsieur Armand Schleich, gérant de société, demeurant à L-6162 Bourglinster, 22, rue Imbringen, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée WOLF KLIMATECHNIK, S.à r.l., avec siège social à Roodt-sur-Syre, constituée suivant acte reçu par Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 9 juin 1980, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 196 du 9 septembre 1980.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 344 du 15 mai 2000.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé unique décide de changer l'année sociale et de donner à l'article treize des statuts la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

L'année sociale en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> octobre 2000 se terminera le 31 décembre 2000.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Schleich, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2000, vol. 416, fol. 29, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 janvier 2001.

E. Schroeder.

(07400/228/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**WOLF KLIMATECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6921 Roodt-sur-Syre, 4A, Banzelt.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 janvier 2001.

E. Schroeder.

(07401/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**YONG-HONG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Lintgen.

R. C. Luxembourg B 40.548.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

(07403/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**ADDSORB S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

**STATUTES**

In the year two thousand, on the twenty-ninth of December.

Before the undersigned Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1.- NEW ENTERPRISES S.A., a société anonyme, with its registered office at 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, entered in the company register of Luxembourg, section B under number 44.050,

a) here represented by Mr Yves Mertz, Auditor, residing in B-Lottert, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 22nd of December, 2000, hereto attached.

2.- Mr Yves Mertz, prenamed, acting on his own behalf.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have requested the undersigned notary to state the following Articles of Incorporation of a public limited company which the renamed parties declare organised among themselves.

**I.- Name - Duration - Object - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a company in the form of a société anonyme, under the name of ADDSORB S.A.

**Art. 2.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxemburg companies or foreign companies, and any other form of investment, the acquisition, by purchase, subscription, or in other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in accomplishment of its purposes.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg City.

Branches or other offices may be established either in Luxemburg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstance; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## II. Capital

**Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) consisting of three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) per share.

The authorised capital is fixed at hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) consisting of one thousand (1,000) shares of a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) per share.

During the period of five years, from the date of the publication of these articles in the Mémorial C, the directors are hereby authorised to issue shares in the limit of the authorised capital.

The subscribed capital and the authorised capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the company may be in registered form or in bearer form at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

## III. General meetings of shareholders

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

The general meeting is convened by the board of directors.

It may also be convoked by request of shareholders representing at least 20% of the company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday in June 10.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

## IV. Board of directors

**Art. 9.** The company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting except in case of emergency in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The daily management of the company as well as the representation of the company in relation with this management shall be delegated according to article sixty of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is submitted to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The company will be bound by the joint signature of three directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

#### **V. Supervision of the company**

**Art. 14.** The operations of the company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number remuneration and term of office, which may not exceed six years.

#### **VI. Accounting year - Balance**

**Art. 15.** The accounting year of the company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the company as stated in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** In the event of dissolution of the company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **VIII. Amendment of the articles of incorporation**

**Art. 18.** The present Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the law of August 10, 1915 on companies and amendments thereto.

#### **IX. Final dispositions - Applicable law**

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on companies and amendments thereto.

##### *Transitional dispositions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on December 31st, 2000.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2001.

##### *Subscription and payment*

The subscribers have subscribed and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

1) NEW ENTERPRISES S.A. prenamed, one share . . . . .	1
2) Mr Yves Mertz, prenamed, three hundred and nine shares . . . . .	309
Total: three hundred and ten shares . . . . .	<u>310</u>

All the shares have been paid up to twenty-five (25%) in cash, so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 7,750.-) is as of now available to the company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation is estimated at approximately at seventy-five thousand (75,000.-) Luxembourg francs.

*General meeting of shareholders*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:
  - b) Mr Hans-Jürgen Salbach, Auditor, residing in Luxemburg
  - c) Mr Yves Mertz, Auditor, residing in B-Lottert
  - d) Mr Maurice Houssa, Employee, residing in B-Schadeck
- 3.- The following company is appointed statutory auditor:  
MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG), société anonyme, with registered office in Luxemburg.
- 4.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the annual accounts of the accounting year 2002.
- 5.- Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law, the shareholders' meeting authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of directors.
- 6.- The address of the company is set at L-1235 Luxemburg, 5, rue Emile Bian

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxemburg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Folgt die Übersetzung des vorhergehenden Textes in Deutscher Sprache:**

Im Jahre zweitausend, den neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Reginald Neuman, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. NEW ENTRPRISES S.A., Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Firmenregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 44.050, vertreten durch Herrn Yves Mertz, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in B-Lottert, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, geben in Luxemburg, am 22. Dezember 2000, hier beigebogen.

2.- Herrn Yves Mertz, vorgenannt, handelnd in eigenem Namen.

Die obengenannten Komparenten, handelnd wie erwähnt, haben den amtierenden Notar ersucht, nachstehenden, durch alle vorgenannten Komparenten vereinbarten Gesellschaftsvertrag wie folgt zu beurkunden:

**I. Name - Dauer - Gesellschaftszweck - Sitz**

**Art. 1.** Es wird andurch eine Aktiengesellschaft mit dem Namen ADDSORB S.A. gegründet.

**Art. 2.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 3.** Der Gegenstand der Gesellschaft ist die Beteiligung jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften durch Kauf, Zeichnung oder auf jede andere Weise sowie durch die Übertragung von Wertpapieren jeder Art erwerben und jegliche Massnahmen hinsichtlich der Anlage des Gesellschaftsvermögens in Beteiligungsrechten oder Wertpapieren sowie der Verwaltung, Kontrolle und Verwertung der erworbenen Beteiligungen treffen.

Die Gesellschaft kann alle kommerzielle, industrielle oder finanzielle Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

**Art. 4.** Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates können jederzeit Filialen oder Geschäftszellen sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland gegründet werden.

Sollten aussergewöhnlichen Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden, und zwar so lange, wie diese Ereignisse fortauern; die provisorische Massnahme hat keinen Einfluß auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, welche unbeschadet dieser Verlegung des Gesellschaftssitzes die Luxemburger Staatszugehörigkeit beibehält.

## II. Kapital

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in dreihundert-zehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert Euro (EUR 100,-).

Das genehmigte Kapital wird auf hunderttausend Euro (EUR 100.000,-) festgesetzt, eingeteilt in tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, während der Dauer von fünf Jahren, vom Tag der Gründung an gerechnet, das Kapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals aufzustocken.

Das gezeichnete und genehmigte Kapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei der Satzungsänderung zu fassen ist. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen, unter Berücksichtigung des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

**Art. 6.** Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre im Rahmen des Gesetzes.

## III. Generalversammlung

**Art. 7.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheit der Gesellschaft zu befinden.

Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen.

Die Generalversammlung muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20% des Gesellschaftskapital vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art. 8.** Die jährliche Generalversammlung findet jedes Jahr am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde Luxemburg jeweils um 10.00 Uhr am letzten Freitag des Monats Juni eines jeden Jahres statt. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Ausserordentliche Generalversammlungen können jederzeit an einem beliebigen Ort und zu einem beliebigen, in der Einladung bestimmten Zeitpunkt innerhalb oder außerhalb des Grossherzogtums einberufen werden.

In der jeweiligen Einladung sowie im Verkauf der Versammlungsleitung werden die gesetzlich festgelegten Anwesenheitserfordernisse und Mehrheitsverhältnisse angewandt, sofern diese Satzung nicht anderweitige Bestimmungen trifft.

Jede Aktie verleiht eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich auf den Hauptversammlungen durch schriftliche Vollmacht sowie durch per Telegramm, Telex oder Telefax erteilte Vollmacht vertreten lassen.

Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen des Gesetzes oder dieser Satzung werden Beschlüsse ordnungsgemäß einberufener Hauptversammlungen durch einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre getroffen.

Der Verwaltungsrat kann weitere Bedingungen jeder Art aufstellen, welche von den Aktionäre zur Teilnahme an Hauptversammlungen erfüllt werden müssen.

Sofern alle Aktionäre auf einer Generalversammlung anwesend oder vertreten sind und bestätigen, von der Tagesordnung Kenntnis zu haben, kann die Generalversammlung ohne vorherige Einladung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

## IV. Verwaltungsrat

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Generalversammlung ernannt. Ihre Anzahl, Bezüge und die Dauer ihrer Amtszeit werden von der Generalversammlung festgesetzt. Die Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Aktionären gewählt. Die Generalversammlung kann zu jeder Zeit mit oder ohne Angabe von Gründen Mitglieder des Verwaltungsrates abberufen.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das freie Amt vorläufig besetzen. Die nächste Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und kann einen stellvertretenden Vorsitzenden bestellen. Er kann auch einen Sekretär bestellen, welcher nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und welcher für die Protokollführung während den Sitzungen des Verwaltungsrates und den Generalversammlungen verantwortlich ist.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder einberufen. Sitzungen des Verwaltungsrates finden an dem, in der Einladung bestimmten Ort statt.

Der Verwaltungsratsvorsitzende führt den Vorsitz in allen Generalversammlungen sowie den Sitzungen des Verwaltungsrates. In seiner Abwesenheit kann die Generalversammlung mit Mehrheit der Anwesenden ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates ernenne, um zeitweilig den Vorsitz in diesen Versammlungen oder Sitzungen zu führen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem vorgesehenen Sitzungszeitpunkt eine Einladung, außer in dringenden Fällen, in welchem Falle Art und Gründe der Eilbedürftigkeit im Einberufungsbrief erwähnt sein müssen. Nach schriftlich, durch Fernschreiben, Fernkopierer oder Telegramm gegebener Einwilligung eines jeden Verwaltungsratsmitgliedes kann auf die Einladung verzichtet werden. Einer gesonderten Einladung bedarf es nicht für Sitzungen des Verwaltungsrates, die zu einem Zeitpunkt und an einem Ort abgehalten werden, welche in einem vorhergehenden Beschluß des Verwaltungsrates festgesetzt worden waren.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates aufgrund einer Vollmacht durch ein anderes Mitglied vertreten lassen. Die Vollmacht kann privatschriftlich, durch Fernschreiben, Fernkopierer oder Telegramm erteilt werden.

Ein Verwaltungsratsmitglied kann einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann im Wege einer telephonischen Konferenzschaltung an Sitzungen teilnehmen oder im Rahmen ähnlicher Kommunikationsmittel, vorausgesetzt, dass alle Teilnehmer an der Sitzung sich untereinander akustisch verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung auf solchem Wege gilt als persönliche Teilnahme an der Sitzung.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Beschlussfassung des Verwaltungsrates erfolgt mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden und vertretenen Mitglieder.

Einstimmige Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch im Umlaufverfahren durch Brief, Telegramm, Fernschreiben, Fernkopierer oder andere ähnliche Kommunikationsmittel gefaßt werden, vorausgesetzt, sie werden schriftlich bestätigt. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll und dient als Nachweis für den Beschluß.

**Art. 11.** Über die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates werden Protokolle geführt, welche vom Vorsitzenden oder in dessen Abwesenheit von stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder vor anderen Stellen vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

**Art. 12.** Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche dem Interesse der Gesellschaft dienen. Der Verwaltungsrat ist zu sämtlichen Handlungen ermächtigt, welche nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie Vertretung Dritten gegenüber können auf die, in Artikel sechzig des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn aufgeführten Personen übertragen werden: deren Ernennung, Abberufung und Befugnisse werden durch Verwaltungsratsbeschluss geregelt. Die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied muß von der Hauptversammlung genehmigt werden.

Der Verwaltungsrat kann einzelne Aufgaben der Geschäftsführung durch beglaubigte oder privatschriftliche Bevollmächtigung übertragen.

**Art. 13.** Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift entsprechen bevollmächtigter Personen verpflichtet.

#### V. Kontrolle

**Art. 14.** Die Gesellschaft unterliegt der Kontrolle durch eine oder mehrere Rechnungsprüfer, die nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen. Die Generalversammlung ernennt die Rechnungsprüfer, bestimmt ihre Zahl und setzt ihre Vergütung sowie die Dauer ihrer Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf, fest.

#### VI. Geschäftsjahr - Bilanz

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

**Art. 16.** Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5 % für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10 % des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Das Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

#### VII. Auflösung der Gesellschaft

**Art. 17.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehreren Liquidationsverwalter durchgeführt werden, die natürliche oder juristische Personen sind, und die durch die Generalversammlung, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen, ernannt werden.

#### VIII. Satzungsänderungen

**Art. 18.** Diese Satzung kann unter Beachtung der, in Artikel siebenundsechzig des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn, sowie abgeändert, festgelegten Anwesenheits- und Mehrheitsvoraussetzungen von der Generalversammlung geändert werden.

#### IX. Allgemeine Bestimmungen

**Art. 19.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung geregelt werden, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn betreffend Handelsgesellschaften, als auch die späteren Änderungen.

#### Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2000.
- 2) Die erste Generalversammlung findet im Jahre 2001 statt.

#### Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1) NEW ENTERPRISES S.A., vorgeannt, eine Aktie . . . . .	1
2) Herr Yves Mertz, vorgeannt, dreihundertneun Aktien . . . . .	309
Total: dreihundertzehn Aktien . . . . .	310

Das gezeichnete Kapital wurde in Höhe von fünfundzwanzig Prozent (25%) in bar ausgezahlt, demzufolge steht der Gesellschaft den Betrag von siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 7.750,-) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

*Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 erfüllt sind.

*Schätzung der Gründungskosten*

Die der Gesellschaft anlässlich ihrer Gründung entstehenden Kosten und Gebühren werden auf fünfundsiebzigtausend (75.000,-) Luxemburger Franken geschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die obengenannten Parteien, welche das gesamte gezeichnete Kapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und diejenige der Kommissare auf einen festgelegt.

2.- Zu Verwaltungsräten werden ernannt:

a) Herr Hans-Jürgen Salbach, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Luxemburg,

b) Herr Yves Mertz, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in B-Lottert,

c) Herr Maurice Houssa, Beamter, wohnhaft in B-Schadeck.

3.- Zum Kommissar wird ernannt:

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in Luxemburg.

4.- Die Mandate der Verwaltungsräte und des Kommissars enden mit der ausserordentlichen Generalversammlung des Jahres 2002.

5.- Gemäß Gesetz über die Handelsgesellschaften ermächtigt die Generalversammlung den Verwaltungsrat, einem oder mehreren seiner Mitglieder die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber zu übertragen.

6.- Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft lautet L-1235 Luxemburg, 5, rue Emile Bian.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfaßt ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, Datum, wie anfangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Y. Mertz, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 95, case 5. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur* (gezeichnet): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, der vorgenannten Gesellschaft zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 23. Januar 2001.

R. Neuman.

(07404/226/372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

**ANCHOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Schneider.

—  
STATUTES

In the year two thousand, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- MAXIMUS HOLDING S.A., a company incorporated under Luxembourg law, having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider,

here, represented by Mr Eggert J. Hilmarsson, bank employee, residing in Luxembourg, acting in his capacity as director of the said company, with individual signing power.

2.- CLIFFS INVESTMENTS S.A., a company incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,

here, represented by Mr Eggert J. Hilmarsson, prenamed, acting in his capacity as director of the said company, with individual signing power.

Such appearing person, acting in his above stated capacities, has requested the undersigned notary to draw up the following Articles of Incorporation of a public limited company which the prenamed parties declare to organise among themselves.

**I. Name - Duration - Object - Registered Office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of ANCHOR HOLDING S.A.

**Art. 2.** The corporation is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Corporation shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The Corporation may however participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises and may render to companies in which it has a material interest, every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

In a general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by article two hundred and nine of the law on commercial companies of August tenth, nineteen hundred and fifteen, as amended and by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing holding companies.

**Art. 4.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the corporation at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

## II. Capital

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at two million five hundred thousand Icelandic Krona (ISK 2,500,000.-) consisting of twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one hundred Icelandic Krona (ISK 100.-) per share.

The authorised capital is fixed at one hundred million Icelandic Krona (ISK 100,000,000.-) consisting of one million (1,000,000) shares with a par value of one hundred Icelandic Krona (ISK 100.-) per share.

During the period of five years, from the date of the publication of these Articles Incorporation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the directors be and are hereby, authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of incorporation. The corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two directors. The corporation may issue certificates representing bearers shares. These certificates will be signed by any two directors.

The corporation will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the corporation. The corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to the share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

## III. General Meetings of Shareholders

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the corporation.

The general meeting is convened by the board of directors.

It may also be convoked by request of shareholders representing at least 20% of the corporation's issued share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Friday in the month of April of each year at 4.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings or shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **IV. Board of Directors**

**Art. 9.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the corporation. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting except in case of emergency in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication.

A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent more than one of this colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validity only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all of the directors. Such approval may be expressed in a single or in several separate documents which together shall form the circular resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The daily management of the corporation, as well as the representation of the corporation in relation with this management, shall be delegated according to article sixty of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to one or more directors, officers, or other agents, who need not to be directors, shareholder(s) or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is submitted to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The corporation may also grant special powers by proxy.

**Art. 13.** The corporation will be bound in all circumstances by the individual signature of any director.

#### **V. Supervision of the Corporation**

**Art. 14.** The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years

#### **VI. Accounting Year - Balance**

**Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by law.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **VIII. Amendment of the Articles of Incorporation**

**Art. 18.** The present Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority determined in article 67-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

#### **IX. Final dispositions - Applicable law**

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies as amended, as well as the law of July thirty-first, nineteen hundred and twenty-nine one holding companies.

##### *Transitional dispositions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2001.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2002.

##### *Subscription and payment*

The subscribers have subscribed and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

1) MAXIMUS HOLDING S.A., prenamed, eight thousand two hundred fifty shares . . . . .	8,250
2) CLIFFS INVESTMENT S.A., prenamed, sixteen thousand seven hundred fifty shares . . . . .	16,750
Total: twenty-five thousand shares . . . . .	25,000

All these shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the amount of two million five hundred thousand Icelandic Krona (ISK 2,500,000.-) is as of now available to the corporation, evidence of which was given to the undersigned notary.

##### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen, on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately hundred thousand Luxembourg francs.

##### *Valuation*

For the purpose of registration, the subscribed share capital of two million five hundred thousand Icelandic Krona (ISK 2,500,000.-) is valued at one million two hundred seventy-eight thousand five hundred fifty Luxembourg francs (LUF 1,278,550.-)

##### *General meeting of shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of the statutory auditors at one (1).

2.- The following companies are appointed directors:

a) WAVERTON GROUP LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands.

b) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

c) BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

3.- The following company is appointed statutory auditor:

ROTHLEY COMPANY LIMITED, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

4.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall end at the annual general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the accounting year 2005.

5.- The address of the company is fixed at c/o KAUPTHING BANK LUXEMBOURGS.A., L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- MAXIMUS HOLDING S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et avant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider,

dûment représentée par Monsieur Eggert J. Hilmarsson, employé de banque, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur de la société, avec pouvoir de signature individuelle.

2.- CLIFFS INVESTMENTS S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social 12, rue Guillaume Schneider à L-2522 Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Eggert J. Hilmarsson, préqualifié, agissant en sa qualité d'administrateur de la société, avec pouvoir de signature individuelle.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

### **I. Nom - Durée - Objet - Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding sous la dénomination de ANCHOR HOLDING S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs, d'obligations, titres d'emprunt et d'autres titres de toutes espèces, ainsi que la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société ne devra avoir, de façon directe, aucune activité industrielle ou mettre à la disposition du public un établissement commercial.

La société peut cependant participer dans l'établissement ou le développement de toute entreprise commerciale ou industrielle, et pourra rendre aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation significative une assistance que ce soit par prêts, garanties ou de toute autre façon.

D'une manière générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et par l'article deux cent neuf de la loi modifiée du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que les événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux millions cinq cent mille Couronnes Islandaises (ISK 2.500.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de cent Couronnes Islandaises (ISK 100,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent millions de Couronnes Islandaises (ISK 100.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cent Couronnes Islandaises (ISK 100,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi modifiée du dix août mille neuf cent quinze con-

cernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats signés par deux administrateurs constatant ces inscriptions seront délivrés. La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées Générales des Actionnaires

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois d'avril de chaque année à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

### IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 10.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence personnelle à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article soixante de la loi modifiée du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque administrateur.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, ainsi qu'à la loi du vingt et un juillet mille neuf cent vingt neuf sur les sociétés holding.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2002.

##### *Souscription et libération*

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) MAXIMUS HOLDING S.A., prédésignée, huit mille deux cent cinquante actions	8.250
2) CLIFFS INVESTMENTS S.A., prédésignée, seize mille sept cent cinquante actions	16.750
Total: vingt-cinq mille actions	25.000

Toutes ces actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux millions cinq cent mille Couronnes Islandaises (ISK 2.500.000,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et déclare expressément qu'elles sont remplies.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à cent mille francs luxembourgeois.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit de deux millions cinq cent mille Couronnes Islandaises (ISK 2.500.000,-) est évalué à un million deux cent soixante-dix-huit mille cinq cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.278.550,-)

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les sociétés suivantes ont été nommées administrateurs:
  - a) WAVERTON GROUP LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques).
  - b) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à P.O. Box 3186 Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques).
  - c) BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques).
- 3.- La société suivante a été nommée commissaire aux comptes:  
ROTHLEY COMPANY LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques).
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2005.
- 5.- L'adresse de la société est établie à c/o KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en ce cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E.-J. Hilmarsson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2001, vol. 855, fol. 81, case 2. – Reçu 12.786 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 janvier 2001.

J.-J. Wagner.

(07405/239/421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

**DITO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

**STATUTS**

L'an deux mille, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

La société anonyme ATMOSFAEHR HOLDING S.A. avec siège social à 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg. ici représenté par Monsieur Kristian Groke, administrateur avec pouvoir de signature individuelle, demeurant à L-5407 Bous, 13, rue d'Oetrange;

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DITO, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes sortes d'assistance et de prestations de services administratives, la consultance économique d'entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'achat et la vente de tous produits alimentaires et non-alimentaires, l'importation et exportation de biens, l'acquisition, la location, la mise en valeur et la vente de biens mobiliers et immobiliers.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (12.500,00 EUR) divisé en cent (500) parts sociales de vingt cinq Euros (25,00 EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associée unique de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (12.500,00 EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Mesure transitoire:*

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2000.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.600,00 Euros.

*Assemblée générale*

Et ensuite l'associé, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Le nombre des gérants est fixé à un.
- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:  
Madame Elena Groke-Koleva demeurant à 13, rue d'Oetrange, L-5407 Bous.

La société sera représentée pour toute transaction par la signature individuelle du gérant prénommé.

- Le siège social est établi à 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant ès-qualité qu'il agit, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: K. Groke - J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 62, case 12. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2001.

J.-P. Hencks.

(07413/216/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

**ACTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1870 Luxembourg, 108, Kohlenberg.  
R. C. Luxembourg B 33.598.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 avril 1990, acte publié au Mémorial C n° 378 du 15 octobre 1990, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 26 juillet 1991, acte publié au Mémorial C n° 80 du 10 mars 1992.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 67, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACTE S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(07441/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

**FOREIGN & COLONIAL PORTFOLIOS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 25.570.

A first Extraordinary General Meeting of the Shareholders of FOREIGN & COLONIAL PORTFOLIOS FUND (the «Company») held on July 23, 2001 could not deliberate validly on the items of the agenda for lack of quorum and thus had to be reconvened to be held in Luxembourg on September 6, 2001, at the registered office of the Fund at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg at 2.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of the Company's name from presently FOREIGN & COLONIAL PORTFOLIOS FUND to F&C PORTFOLIOS FUND.
2. Consequently, amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation by the following:  
«**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of F&C PORTFOLIOS FUND.»
3. Amendment of Article 23 of the Articles of Incorporation by deleting in point C. d) item (iii) reading as follows:  
«That all liabilities, whatever pool they are attributable to, shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Corporation as a whole.»

*Voting*

In order for the Extraordinary General Meeting of Shareholders to deliberate validly on the items of the agenda, no quorum is required. The resolutions shall be approved by Shareholders holding 2/3 of the Shares present or represented at the meeting.

*Voting Arrangements*

Shareholders who will not be able to attend the Extraordinary General Meeting may be represented by power of proxy which is available at the registered office of the Company. The form should be duly dated, signed and returned by fax and by mail before close of business on September 3, 2001 to F&C, B.P. 2344, L-1023 Luxembourg; fax number (+352) 34 15 58.

Forms of Proxy returned for the Extraordinary General Meeting held on July 23, 2001 remain valid for the reconvened Extraordinary General Meeting.

(03876/801/31)

*On behalf of the Board of Directors.*

**CAPEL CURE SHARP INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 13, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 25.696.

The

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of CAPEL CURE SHARP INTERNATIONAL FUND will be held at its registered office at 13, rue Goethe, Luxembourg at 11.00 a.m. on Thursday 13 September 2001 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

*Agenda:*

1. Acceptance of the Directors' and Auditor's reports and approval of the financial statements for the period ended 31 May 2001.
2. Distribution of final dividends.
3. Discharge of the Board of Directors.
4. Re-election of Directors.

5. Approval of Directors' fees.
6. Re-election of the Auditor.
7. Miscellaneous.

*Voting:*

Resolutions on the agenda of the annual general meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

In order to attend the meeting of 13 September 2001, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the company.

*Voting Arrangements:*

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the company to arrive not later than 11 September 2001. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this notice and can also be obtained from the registered office.

7 August 2001.  
(04040/041/30)

*The Board of Directors.*

**FLORIS FUND, Fonds Commun de Placement.**

Le Conseil d'Administration de FLORIS FUND MANAGEMENT S.A., société de gestion du fonds commun de placement FLORIS FUND, informe Messieurs les porteurs de part du compartiment Floris Fund - Equities que, suite à l'apport des avoirs du compartiment Floris Fund - Equities au compartiment General Management SICAV - Growth, la parité d'échange a été déterminée comme suit:

235.63962 actions de capitalisation General Management SICAV - Growth pour 1 part de capitalisation Floris Fund - Equities.  
(04043/755/10)

*Le Conseil d'Administration.*

**GOMERA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 63.463.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 7 septembre 2001 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000 et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation au Conseil d'Administration dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en Euro, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
6. Divers.

I (03843/534/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**LLM, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 58.746.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 10 septembre 2001 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000 et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (03844/534/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**MAITAGARIA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 55.002.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 10 septembre 2001 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03845/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**VAHINA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 78.166.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 10 septembre 2001 à 13.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03846/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**B.L.B., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 55.340.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 11 septembre 2001 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03847/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**D.T.L., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 55.222.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 11 septembre 2001 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03848/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FINASOL, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 68.595.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 11 septembre 2001 à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03849/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ERIA S.A., ERIA - ETUDES, REPRESENTATION DE MATERIEL D'INSTRUMENTATION  
D'AUTOMATISMES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 46.768.

Messieurs les Actionnaires sont invités à participer à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 10 septembre 2001 à 14.30 heures à l'adresse suivante, 52, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.  
L'ordre du jour est fixé comme suit:

*Ordre du jour:*

1. démission d'administrateurs;
2. nominations d'administrateurs;
3. modification de l'objet social;
4. pouvoirs à donner;
5. questions diverses.

I (03895/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CAPRICORN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 24.441.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 septembre 2001 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 30 juin 2001;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

I (03902/006/14)

*Le Conseil d'administration.*

---

**G.F.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 20.038.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 septembre 2001 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 mai 2001;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

I (03903/006/14)

*Le Conseil d'administration.*

---

**G & S SOCIETE ANONYME D'INVESTISSEMENT, SICAF, Gesellschaft mit festem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet.  
H. R. Luxemburg B 31.440.

Gemäß Art. 12 und 14 der Statuten ergeht hiermit die Einladung zu einer

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre auf den 12. September 2001 um 11.00 Uhr an dem Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung:

*Tagesordnung:*

1. Herabsetzung des gezeichneten Gesellschaftskapitals und somit Änderung von Artikel 5, Absatz 2 und folgende der Statuten, um den inzwischen erfolgten bzw. unmittelbar bevorstehenden Kapitalmassnahmen, nämlich Schliessung der Fondskategorie XVII zum 31. Juli 2001 und Verschmelzung der Fondskategorie I in und mit Fondskategorie VIII zum 24. August 2001 Rechnung zu tragen und zugleich das Gesellschaftskapital auf den neuen Stand von Fondskategorie VIII und IX anzupassen.
2. Verschiedenes.

Die Entscheidungen der ausserordentlichen Generalversammlung werden durch die Zweidrittelmehrheit der anwesenden oder vertretenen und mitstimmenden Aktionäre getroffen, sofern wenigstens 50% des Aktienkapitals anwesend oder vertreten ist. Aktionäre, die an dieser Generalversammlung teilnehmen wollen, müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate bei folgenden Stellen hinterlegen:

SAL. OPPENHEIM JR. & Cie. (LUXEMBURG) S.A., 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg  
BANKHAUS SAL. OPPENHEIM JR. & Cie. KGaA, Köln, Unter Sachsenhausen 4  
BANK GUTMANN A.G., Wien, Schwarzenbergplatz 16  
BANKHAUS CARL SPÄNGLER & Co. Aktiengesellschaft, Salzburg, Schwarzstrasse 1

Auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung werden die Aktionäre dann ohne weitere Formalitäten zur Generalversammlung zugelassen. Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich nicht teilnehmen können, können sich gemäß Art. 13 der Statuten durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, wenn sie neben der Hinterlegungsbestätigung eine entsprechende schriftliche Vollmacht erteilen und beides wenigstens fünf Tage vor der Versammlung bei der Gesellschaft am Gesellschaftssitz eingeht.

Luxemburg, im August 2001.

I (03962/755/30)

Der Verwaltungsrat.

**TISSART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 25.365.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 septembre 2001 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice au 30 juin 2001;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2001;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (03985/045/17)

Le Conseil d'Administration.

**EUROMECC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 75.073.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 7, Val Ste Croix, 12 septembre 2001 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation du bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Elections statutaires
5. Transfert du siège social
6. Divers

I (04020/000/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**LUXFLY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 75.499.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 7, Val Ste Croix, le 12 septembre 2001 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation du bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Elections statutaires
5. Transfert du siège social
6. Divers

I (04031/000/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**LUX-INDEX US SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 75.343.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui sera tenue extraordinairement dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le 10 septembre 2001 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Nomination d'un nouvel administrateur
2. Divers

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des établissements ci-après:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG  
BANQUE RAIFFEISEN S.C.  
FORTUNA BANQUE S.C.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Des formules de procuration sont disponibles au siège social de la Société.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (04042/755/25)

Le Conseil d'Administration.

---

**ERCO, Société Anonyme.**

Siège social: L-7341 Heisdorf, 11, rue Prince Henri.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à Heisdorf, 11, rue Prince Henri le samedi 1<sup>er</sup> septembre 2001 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et discussion des comptes au 31 décembre 2000
2. Rapport du Conseil d'Administration.
3. Rapport du Commissaire aux Comptes.
4. Décharges aux organes de la société.
5. Décision à prendre quant à la continuation des activités de la société conformément à l'article 100.
6. Divers

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

II (03738/000/17)

---

**IMVO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 61.121.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 31 août 2001 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (03749/534/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LUX-PORTFOLIO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 66.907.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, à Luxembourg, 1, rue Zithe, le 5 septembre 2001 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2001.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2001; affectation du bénéfice des différents compartiments.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des établissements ci-après:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

FORTUNA BANQUE S.C.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au Registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Des formules de procuration sont disponibles au siège social de la Société.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (03805/755/31)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BNP INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.795.

Nous prions les actionnaires de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg le vendredi 31 août 2001 à 15.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 30 avril 2001.
2. Approbation des états financiers au 30 avril 2001.
3. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat.
4. Composition du Conseil d'Administration.
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an.
6. Divers.

Aucun quorum de présence n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle. Les décisions seront prises à la majorité des actions présentes et représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres, cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 24, boulevard Royal, L-2952 Luxembourg ou au siège social 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg.

II (03870/755/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**EUROFEDERAL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 27.019.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la SICAV EUROFEDERAL se tiendra le jeudi 6 septembre 2001 au siège de la Société, 36, avenue Marie-Thérèse à Luxembourg.

L'ordre du jour de cette Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture des comptes arrêtés au 31 mars 2001.
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice social clos le 31 mars 2001.
3. Lecture du rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2001.
4. Approbation de ces deux rapports, des comptes annuels et décision sur la répartition des bénéfices.
5. Quitus à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises.
6. Questions diverses.

L'Assemblée Générale délibère conformément aux prescriptions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Les décisions seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur ou leurs mandataires doivent, pour participer, remettre au siège social de la SICAV au moins cinq jours ouvrés (sur la Place de Luxembourg) avant la date de tenue de l'Assemblée Générale, un certificat établi par un Etablissement de crédit luxembourgeois ou français, attestant que les actions en dépôt resteront bloquées jusqu'au lendemain de l'Assemblée Générale.

Les modèles de certificat et procuration sont disponibles au siège social de la SICAV.

II (03995/701/24)

*Le Conseil d'Administration.*